



Étaient présents :

Marie-Claude ALBA	Saint-Laurent-de-la-Salanque, Adjointe au Maire
Remy ARSENTO	OFB, Chef du service départemental de Pyrénées-Orientales
Jean BERTRAND	CA 66, Service Eau-Environnement
Julie BLANC	CD 66, Direction Eau et Environnement
Jean-Louis BURAIIS	DDTM11, Responsable de l'Unité Planification et Politiques de l'eau
Lionel COURMONT	CEN LR, Chargé de projets
Isabelle FABAS	GN, Chargée de mission FEAMP
Tristan FAJULA	Saint-Laurent-de-la-Salanque, Chargé de mission Agenda 21
Nicolas FALZON	Agence de l'Eau RMC, référent territoire Salses-Leucate
Alain FERRAND	Le Barcarès, Maire
Laurence FONBONNE	RIVAGE, Directrice
Madeleine GARCIA-VIDAL	Saint-Hippolyte, Maire
Alain GOT	Saint-Laurent-de-la-Salanque, Maire
Jean LACUVE	GIP - Association des riverains, Administrateur
Isabelle LAWERMAN	Association Le Barcarès Nature Pluriel, Présidente
Hervé MAGNIN	Parc naturel marin du Golfe du Lion, Directeur
Marie MAILHEAU	RIVAGE, Animatrice du SAGE étang de Salses-Leucate
Pascale MONNEROT	Le Barcarès, Conseillère municipale
Charles NAVARRO	FDC 66, Administrateur
Jean-Alexis NOEL	RIVAGE, animateur de la SGZH
André PALAU	E.I.D. Méditerranée, Chef d'Agence Canet
Clotilde PERROT-GUILLAUME	RIVAGE, Service civique
Julien ROBERT	RIVAGE, animateur Natura 2000
Christine ROQUES	Association ECCLA, Secrétaire
Sylvie SETZKORN	CD11, Pôle Aménagement Durable / Service Eau
Marie-Christine THERON-CHET	CD11, Conseillère départementale du Canton de Sigean
Emeline VANPEPERSTRAETE	Région Occitanie, Chargée de l'environnement littoral et portuaire

Étaient excusés :

Pierre ABELANET	Fitou, Adjoint au Maire
Christelle ALENGRY	CA 66, Service viticole
Agnès ALQUIE	CA11, Responsable Agro-Environnement
Martine ASSENS	CD66, Responsable du service EAU SATEP SATESE
Nathalie BARRE	Pôle relais lagunes, Chargée de projet Occitanie
Thierry BECEIRO	Cave Arnaud de Villeneuve
David BENZERIEU ARTES	CCI11, Responsable Pôle Environnement
Eric BISE	PMMCU, Responsable Garde du Littoral
Lionel CALMONT	Opoul-Périllos, Conseiller municipal
Didier CODORNIUO	Région Occitanie, Vice-président
Philippe DESLOT	Leucate, Adjoint au Maire
Florence DESSALES	Conservatoire du Littoral, Chargée de mission
Bernard DEVIC	Caves, Maire

Vincent DUMEUNIER	CD11, Chargé de mission ENS
Muriel DUPASQUIER	DDTM 11, Chef de l'unité forêt et biodiversité
Andrée ESCARE	Salses-le-Château, Adjointe au Maire
Céline FAJON-HERVIOU	PMMCU, Chargée de politiques contractuelles
Julien FORMENTO	CCCSM, Chargé de mission agro-environnement
Vincent GHORIS	CDV 11, Président
Cyprien JACQUOT	DDTM66, Responsable Mission Connaissance Gouvernance Stratégie
Séverine LE MESTRE	SMNPR, Chargée de mission SAGE
Gilles LOLIO	Conservatoire du Littoral, Chargé de mission
Francis MORLON	LPO Aude, Directeur
Vincent OUISSE	Ifremer - UMR MARBEC
Katia PROVENSOLO	DDTM11, Natura 2000 Service UEDT
Mathieu PEREZ	PMMCU, Responsable adjoint AGERE / Direction de l'Environnement et de l'Eau
Michel PY	RIVAGE, Président
Valérie REGO	DREAL Occitanie, Direction Ecologie /Division Milieux Marins et Côtiers
Martine ROLLAND	CD66, Présidente de la Commission environnement
Gilbert SALES	FDC11, Administrateur
Christophe SALVY	DREAL Occitanie, Inspecteur de l'Environnement, Eau et Nature
Kriss SANS	SMMAR, Coordonnateur de projet
Hichem TACHRIFT	SMNPR, Directeur
Marc THIBAUT	Tour du Valat, Chef de projet
François TOULET-BLANQUET	SMBVA, Directeur
Laurianne VERSLUYS	PMMCU, Chef de service AGERE / Direction de l'Environnement et de l'Eau
Pierre VIONNET	DREAL Occitanie, CDM Politiques territoriales de l'eau Aude - Hérault

Ordre du jour

- Bilan et programme d'actions SAGE
 - Bilan et programme d'actions CE3
 - Bilan et programme d'actions SGZH
 - Questions diverses
-

Bilan et programme d'actions déclinés suivant les différentes thématiques du SAGE et du Contrat d'étang :

1. Planification / concertation
2. Qualité de l'eau de l'étang
3. Qualité/quantité des eaux souterraines
4. Zones humides et espaces naturels
5. Animation du territoire

1. Planification - concertation

• **Le SAGE :**

En ce qui concerne la concertation, la CLE a été consultée une dizaine de fois en 2019 suivant un cadre établi par le règlement intérieur voté en 2018 avec 3 niveaux de consultation :

- Autorisation + BV : avis plénier de la CLE
- Autorisation + local : avis du Bureau
- Déclaration ou avis technique (Porter à connaissance, Personne publique associée, avis d'expert): avis signé par le président

Sur la plupart des projets, les impacts étant compatibles avec les dispositions du SAGE, les avis ont été favorables (parfois avec des remarques notamment sur les ZH et/ou l'avifaune).

Seul un avis du Bureau a été émis avec réserves : le projet Ila Catala de réaménagement du port Le Barcarès. Les réserves portaient sur une demande de compatibilité avec le SAGE des Nappes du Roussillon et de cohérence avec un projet STEP compatible avec la qualité trophique de l'étang.

Une autre demande de modification d'un arrêté de dragage existant (Le Barcarès), présentée dans un simple Porter à connaissance dans un 1^{er} temps, a été estimée incompatible en l'état avec les dispositions du SAGE de l'étang. Cette

demande proposait un remblaiement d'une partie de l'étang de l'Angle avec des sédiments issu du dragage du port. Ce dossier sera sans doute rediscuté dans une CLE plus formelle à la demande du porteur de projet.

A noter que les réponses des services de l'État sur ces 2 dossiers ont été négatives, sans lien direct avec les arguments de Bon état de la masse d'eau de l'étang (refus réglementaires vis-à-vis de la ressource en eau potable, problématique inondation et utilisation du DPM principalement).

- **La GEMAPI**

Suite à une première réunion plénière en février 2019 (Etat, Agence de l'Eau, EPCIs, EPTB, Syndicats de bassins...) au cours de laquelle le processus de fusion a officiellement été exigé, plusieurs réunions techniques ont été organisées au cours de l'année 2019 pour avancer sur les questions pratiques relatives à la fusion du syndicat de l'Agly avec RIVAGE : compétences submersion marine et hors gemapi, périmètre du syndicat, simulation financières.

Certaines propositions techniques ont pu être formulées pour le périmètre, la submersion marine, les équilibres financiers mais aucune solution n'a été trouvée pour la question du traitement de la compétence hors gemapi. Aucune décision politique n'a encore été prise, les travaux reprendront après les élections municipales.

Mme Roques de l'association ECCLA demande les raisons de la volonté des 2 syndicats pour se réunir puisque ça a l'air si compliqué.

C'est une fusion qui est imposée mais qui garde une pertinence hydraulique.

2. Qualité de l'eau de l'étang

- **Les actions :**

- **Maîtriser les apports de polluants directs**

Schémas directeurs

3 schémas directeurs d'assainissement et pluvial sont en cours ou finalisés (Fitou, Opoul-Périllos et Saint-Laurent-de-la-Salanque). La question du by-pass de la STEP d'Opoul est évoquée car la possibilité de rejeter dans la ZH de la mare sera étudiée en 2020 (by-pass d'eaux claires ne pouvant pas être stockées dans le bassin tampon). En effet l'ancienne option de by-pass dans le karst n'est pas envisageable pour préservation de la ressource en eau potable. Sachant que les 200m³ prévus pour faire tampon permettront de stocker 8h d'une pluie quinquennale et que la ZH est fonctionnelle, cette option reste écologiquement envisageable.

Travaux sur réseaux et stations d'épuration

Les travaux sur la STEP du Barcarès ne sont pas encore programmés car le dossier Loi sur l'Eau est encore en cours de constitution. Les travaux sur la STEP de Saint-Hippolyte sont en cours d'achèvement, le point remarquable étant le maintien des bassins de lagunage en plus de la filière de traitement tertiaire.

Les travaux sur les réseaux d'assainissement se poursuivent selon les priorités établies dans les schémas directeurs.

- **Maîtriser les apports de polluants diffus**

En ZNA, RIVAGE intervient surtout auprès des communes. En 2019 Treilles a été nouvellement labellisée et sera sans doute Terre saine en 2020.

A noter que les 2 départements (Aude et Pyrénées Orientales) ont obtenu la labellisation Terre saine pour les collectivités. Mme Setzkorn (CD11) en profite pour encourager les communes du bassin-versant à continuer leur effort et à se faire toutes labelliser pour une meilleure visibilité et valorisation du territoire. Les pépinières départementales interviennent d'ailleurs pour aider les communes à réaménager leurs espaces verts.

En ce qui concerne le PAEC (gestion des parcelles favorables à la préservation de la qualité de l'eau et du maintien de la biodiversité) ; le bilan depuis 2015 et jusqu'à fin 2020 (prorogation possible de certains contrats) est de 660ha concernées par des mesures surfaciques et 7,3 km concernés par des mesures linéaires.

En attendant la nouvelle programmation européenne, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projet pour favoriser la gestion agro-environnementale des exploitations en mettant en place des PSE (PSE = paiement pour service environnemental). La CCCSM va répondre à cet appel à projet (2020) ; les communes du bassin versant concernées seraient Salses-le-Château et Fitou.

Pour les ARLS :

- Salses-le-Château et Saint-Hippolyte sont en stand-by en raison de difficultés soit foncières soit financières
- Opoul-Périllos mise aux normes de l'existant (badge pas encore fonctionnel), la nouvelle en stand-by en raison de difficultés financières mais le projet n'est pas abandonné
- Mme Setzkorn précise que les travaux prévus sur l'ARS de Treilles ont bien été réalisés

Sur la thématique des Eaux pluviales : à noter que la gestion des entretiens des agouilles et des demandes de DIG sera maintenant portée par le SMBVA (transfert de compétence réalisée en 2019, ce qui a retardé les travaux prévus).

- **La qualité de la masse d'eau :**

Lagune en bon état trophique. Les suivis macrophytes (plantes aquatiques) en sortie de STEP montrent un impact limité sur le milieu.

En ce qui concerne les herbiers, on observe une stabilité des limites depuis 3-4 ans (après une bonne progression depuis la 1^{ère} carto en 2010). En revanche, 2019 a été marqué par une diminution des paramètres de vitalité par rapport à 2018 (en mettre en lien avec les conditions météo - printemps pluvieux ?).

A noter que le développement hivernal de phytoplancton toxique contraignant pour la commercialisation des huîtres a été limité pour la 2^{ème} année consécutive et que les conchyliculteurs se sont organisés pour assurer un suivi précoce en amont de celui de l'Ifrémer afin de mieux gérer la mise à l'abri de leur stock.

Les différents suivis seront poursuivis en 2020 avec une étude complémentaire sur les lagunes temporaires.

3. Les eaux souterraines

Sur cette thématique, il existe une forte interaction avec le SAGE des Nappes du Roussillon en phase de finalisation (approbation après Enquête publique le 13 février) et leur PGRE (approuvé). A noter une révision probable des volumes autorisés pour l' AEP.

Après une période de sécheresse, les pluies 2019 ont permis de revenir en simple vigilance sur la bordure côtière nord.

Mme Roques demande si les taux de chlorures augmentent dans les forages.

C'est effectivement le cas. Les forages de Torreilles ont été contaminés cet été avec dilution nécessaire.

4. Zones humides et espaces naturels

- **Les plans de gestion en cours :**

Présentés dans l'ordre du Contrat d'étang.

- Plan de gestion des Sagnes d'Opoul :

Rédigé en 2018/2019, mise en œuvre dès 2020 pour 186 000 € de travaux prévus (sur 6 ans), portés principalement par la FDC66 sous réserve d'un cofinancement important.

- Plan de gestion Sagnette et Soulsoure :

Mis en œuvre par PMM, travaux d'entretien. Révision des documents de gestion envisagée en 2020.

- Plan de gestion de la mare d'Opoul :

Les actions phares de ce plan de gestion sont l'amélioration des réseaux et de la qualité des apports d'eaux à la mare (STEP/potence...), ces points sont développés à travers le SDAEP.

- Plan de gestion de la dépression de Ventenac :

Mise en œuvre, entretien, sensibilisation.

- Plan de gestion Coudalère :

143 poussins à l'envol. Ce n'est pas la meilleure année, mais une très bonne moyenne quand même. A noter qu'il est prévu une mise en défens marine aussi (en plus de la terrestre qui est faite tous les ans).

M. Courmont (CEN LR) fait remarquer que cette mise en défens ne doit pas être trop visible car sinon les oiseaux ne voudront plus du site, ce qui est effectivement prévu car la partie marine sera simplement composée de bouées de signalisation éventuellement reliées par une chaînette plastique de couleur à ras de l'eau.

- Plan de gestion des mares de Port Leucate :

Mise en œuvre du plan de gestion fin 2019, début 2020 grâce au soutien financier des partenaires.

- Plan de gestion des abords du terrain militaire :

Pas de plan de gestion à part entière mais des opportunités d'action. Important chantier de nettoyage par le CE de Véolia Eau en 2019.

- **Plans gestion en devenir :**

Pour l'instant ne sont qu'en phase préparatoire.

- Les Dosses : Canalisation de la fréquentation, gestion différenciée selon les secteurs (glisse/conservation/sensibilisation/etc.). Viendrait en complément à la mesure compensatoire qui doit être réalisée avant fin 2021.

- L'embouchure de l'Agly : canalisation de la fréquentation.

M. Courmont demande si cela sera compatible avec les travaux prévus sur les digues. En principe cela sera le cas, car les travaux sont prévus plus en amont.

- **Actions Transversales :**

- Ragondins : nouveau marché à lancer début 2020.
- Urbanisme : suivi de l'élaboration des PLU et PLUi en cours
- Dépôts sauvages : Collecte et transmission de données aux services compétents, projet de mise en place de pièges photos 2020.

5. Animation du territoire

- **Communication - sensibilisation :**

Actions orientées vers les scolaires, universitaires et grands publics. Notamment :

- Bonne interaction avec la Maison de l'étang (7 700 personnes) avec un saisonnier de la commune de Leucate.
- Programme de sorties Nature : 35 sorties (dont 21 Maison de l'Etang), bon succès et en nombre (460 personnes) et en appréciations (retour très positif) avec accès personnes handicapées.

Le programme des sorties Nature 2020 est déjà en cours de calage. Mme Roques et M. Magnin précisent qu'une meilleure collaboration avec le PNR NM et le PNM GL serait appréciable.

Elle existe déjà pour éviter de faire des sorties redondantes. Toutefois, chaque année, on essaie de s'améliorer notamment au niveau de la communication.

- **Bilan financier :**

À une année de la fin du contrat : globalement en sous-exécution

- Le **volet I** (Connaissance) : sous-exécution 28 %

Cause principale > dépenses étaient moindres que prévues.

- Le **volet II** (Qualité des masses d'eau) : sous-exécution 65 %

Cause principale > retards (réseaux d'eaux usées Le Barcarès, SDAEP Saint-Laurent-de-la-Salanque, ARS à Opoul, travaux sur forages SMNPR)

Cause secondaire > abandon (ARS Saint-Hippolyte)

- Le **volet III** (Zones humides) : sous-exécution 63%.

Cause principale > abandon de certaines opérations ou retards (entretien réseaux hydro Sagnette - 27000 €, mise en défens mare Opoul - 22000€, dragage Coudalère - 70000 €)

Cause secondaire > opérations moins chères que prévues (étude hydro El Comunal : - 40 000 €)

- Le **volet IV** (Gestion et économie) : sous-exécution 44%.

Cause principale > décalage de certaines opérations/info difficile à récupérer (dragage des chenaux de Leucate : grau des conchyliculteurs avec passe d'entrée, dragage des chenaux côté étang sur Le Barcarès / amélioration des tables conchylicoles > investissements privés)

Questions diverses :

Mme Roques informe que l'association ECCLA en collaboration avec France Nature Environnement avait attaqué la carte des ZNT dans l'Aude et avait obtenu gain de cause.

Une nouvelle carte des cours d'eau sera bientôt disponible notamment sur le site de la DDTM 11 (le 05/02/2020).

M. Magnin du PNM du Golfe du Lion précise que suite à une concertation, les services de l'État s'étaient engagés à faire appliquer la réglementation sur les portes des graus. Celles-ci ne seront plus mises en place après une période de transition (2022). Il est donc demandé aux Prud'homies de Leucate et du Barcarès de s'organiser (avec le soutien du PNM et du Comité de Pêche) pour laisser la continuité écologique sur au moins 1/3 du grau. Une solution de stockage a été étudiée, mais la mise en pratique, surtout à grande échelle, n'est pour l'instant pas réalisable. A voir aussi ce qu'en pense la profession conchylicole (apport d'eau douce, apport de nutriments, niveau d'eau, circulation phytoplanctons toxiques ?).

Il est précisé que tous les documents sont disponibles sur demande (rivage@mairie-leucate.fr) ou en téléchargement sur le site RIVAGE pour ce qui est notamment des tableaux de bord de suivi des différentes démarches (<http://rivage-salses-leucate.org>). Les animateurs, le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, restent à la disposition de l'ensemble des participants pour tous renseignements complémentaires.